

# MAIRIE DE DOMARIN

## **2019/11/12 Conseil Municipal n° 10-2019**

Séance du mardi 12 novembre 2019 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML. AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, S. BARBERET, D. BOUSQUET, L. MILLARDET, J. REYNAUD, D. SUPTIL

Pouvoirs : R. BERTOLINO à G. DREVET, V. CHABERT-GRANGEON à L. MILLARDET et C. GAGEY à D. SUPTIL,

Absents : B. ALLARD, Y. NICAISE

Secrétaire de séance : Guy DREVET

→ Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.

→ Décisions du Maire du 10 septembre au 14 octobre 2019 :

15 octobre 2019 : Acceptation des devis DREVET TP (3 189 € TTC), GACHET (1 548 € TTC), BA CHAUDRONNERIE (1 284 € TTC), TERROSO (150 € TTC) pour des travaux d'aménagement accès côté Est du stade de foot.  
Montant total de l'opération TTC : 6 171 €.

15 octobre 2019 : Acceptation du devis GARCIA pour remplacement de chaudière à la salle du Tir.  
Montant du devis TTC : 3 323.25 €.

22 octobre 2019 : Acceptation du devis BA CHAUDRONNERIE pour la réalisation d'une main courante au jeu de boule.  
Montant du devis TTC : 3 425.04 €.

22 octobre 2019 : Acceptation de l'avenant EIFFAGE pour la réalisation de l'engazonnement et de la plantation de trois arbres sur l'extension du parking de la Ferronnière.  
Montant du devis TTC : 2 754 €.

→ **Délibérations :**

➤ **Subvention exceptionnelle au Collège Robert Doisneau :**

Un professeur de mathématiques et un chercheur à l'université de Grenoble proposent à des collégiens et à des lycéens de s'initier à la recherche en mathématiques.

Un élève de Domarin fait partie de ce groupe. C'est pourquoi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde une subvention exceptionnelle de 100 €.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Décision Modificative n° 5 :**

Suite au remplacement de la chaudière à la salle du tir, il manquait des crédits dans l'opération n° 21 « Bâtiment ». Le Maire propose la décision modificative n° 5, en basculant 3 500 € des espaces verts (OP 27) sur les bâtiments (OP 21).

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Ouverture des commerces de détail le dimanche.**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la loi MACRON permet au maire d'accorder jusqu'à 12 dérogations par an au repos dominical. Cette liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Le Maire donne un avis favorable pour les 12 dates suivantes :

- 5, 12, 19 janvier,
- 17 mai,
- 28 juin,
- 05 juillet,
- 04 octobre,
- 6, 13, 20 et 27 décembre,
- Le 12<sup>ème</sup> dimanche étant celui du vide grenier, le 20 septembre 2020.

**Adoptée à l'unanimité.**

→ **Questions diverses :**

- Soirée brésilienne organisée par la Bibliothèque à la Ferronnière le vendredi 15 novembre. Entrée gratuite.

- Remerciements de M. et Mme CHAMOUTON pour l'excellente journée du CCAS (Repas et animation).
- DOM ART CULTURE a fait l'achat de 21 cimaises. Où les stocker ? Monsieur le Maire propose le garage n° 3, après un rangement de celui-ci.
- Le 13 décembre : Soirée du Maire pour les employés communaux et les bénévoles de la Bibliothèque.
- Le Maire remercie les Adjointes pour la gestion d'ouverture et de fermeture des cimetières durant la période de Toussaint.
- Quelques Elus et particulièrement Véronique CHABERT-GRANGEON, sont inquiets sur la plate-forme en mâchefer réalisée sur Chézeneuve. Le Maire assure que toutes les autorisations et informations ont été données lors de la mise en œuvre de cette installation et qu'il n'y a pas de risques (Voir document ci-joint) mais que la commune n'a pas été sollicitée pour une enquête publique.
- De nombreuses activités de fin d'année sur la commune avec :
  - Marché artisanal le samedi 30 novembre et le dimanche 1<sup>er</sup> décembre.
  - Téléthon le samedi 7 décembre.

**Fin de séance à 21h15**  
**Guy DREVET**